

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/09/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, RENO Ophélie, CHOQUET Anne-Laure, MM GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, ROIZIL Jérôme.

Excusés : Mme HUBERT Elodie donne pouvoir à M. GRANDIERE Bruno, M. BOURGEAULT Thierry donne pouvoir à M. DESPRES Jean-Louis, Mme TRUFFLET Joëlle donne pouvoir à Mme LAURENT Régine, M. HARDY Benoit donne pouvoir à Mme RAME-PRUNAUX Sylvie

Absents : M. HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, Mme JOLY Emmanuelle

A été nommé secrétaire de séance : Régine LAURENT

2026_09_58 – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'Epiniac d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Madame le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'INSTITUER** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- **DE CHARGER** Madame le Maire de notifier cette décision aux service préfectoraux

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 29/09/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX



Secrétaire de séance
REGINE LAURENT